

Canada

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Madame Audrey Morneau, conseillère au siège numéro 4
Monsieur Sean Boersen, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Absence :

Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par la conseillère Audrey Morneau régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 décembre 2024 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal
3. Période des questions

Urbanisme/Inspection

4. Avis de motion et présentation du règlement sur les conteneurs
5. Adoption du premier projet de règlement numéro 2024-09 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements
6. Demande de dérogation mineure – 789 chemin Fraser
7. CPTAQ - dossier du mois (demandes d'exclusions pour le marché, le musée et l'église)

Administration

8. Correspondances
9. Déclaration de dons ou autres avantages
10. Lettre – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec (TVQ)
11. Lettre – Ministère de la Sécurité publique – Somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec – année 2025
12. Dépôt du rapport d'évaluation – Les Fleurons du Québec
13. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2024-07, un règlement relatif au traitement des élus municipaux
14. Règlement numéro 2024-05, un règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle no. 2018-01 - adoption
15. Règlement numéro 2024-06, un règlement de régie interne et de normes durant les séances - adoption
16. Dépôt des états comparatifs au 30 novembre 2024
17. Transfert budgétaire
18. Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

19. Maire suppléant
20. Trans-Appel - contribution municipale 2025
21. Offre de service – T2 Environnement
22. Offre de service – FQM Ingénierie – élaboration du plan de gestion des actifs en eau
23. Démarche de gestion des actifs en eau - adoption
24. Entente intermunicipale en urbanisme et géomatique 2025
25. Entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des Municipalités
26. Médaille du lieutenant-gouverneur du Québec
27. Emploi d'été Canada
28. Demande de soutien financier – Centre d'Art de Richmond
29. Demande de soutien financier – Corporation du Pays de l'Ardoise
30. Maison de la famille Les Arbrisseaux – confirmation d'activités à Melbourne pour l'hiver 2025
31. Dons & publicités (Richmond Histoire et coopération, Maison de la famille les Arbrisseaux, Mousquiri, The Record, L'Étincelle)

Hygiène du milieu

32. Collecte des arbres de Noël

Sécurité publique

33. SSIRR – calendrier 2025

Factures

34. Factures/Bills

Varia

Levée de l'assemblée

Ordre du jour : 2024-12-02, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Lois Miller que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Procès-verbal : 2024-12-02, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 4 novembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, d'adopter le procès-verbal du 4 novembre 2024.

Période de questions : 2024-12-02 Aucun visiteur

Avis de motion et présentation du règlement sur les conteneurs : 2024-12-02, 3 Madame la conseillère Audrey Morneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2024-09 modifiant le règlement de zonage 2008-02 et ses amendements dans le but :

- DE REVOIR LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES CONTENEURS UTILISÉS COMME BÂTIMENTS ACCESSOIRES

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 2024-09 modifiant le règlement de zonage 2008-02 et ses amendements afin de revoir les dispositions concernant les conteneurs utilisés comme bâtiments accessoires est déposé. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

Adoption du premier projet de règlement numéro 2024-09 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements : 2024-12-02, 4 **Attendu que** la municipalité du Canton de Melbourne applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

Attendu que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

En conséquence il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu unanimement par les conseillers présents :

- d'adopter par la présente le PREMIER projet de règlement numéro 2024-09 conformément à l'article 124 de la Loi;
- de fixer au 13 janvier 2025, à 19 h 15, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le premier projet de règlement.

Demande de dérogation mineure – 789 chemin Fraser : 2024-12-02, 5 **Attendu qu'**une demande de dérogation mineure a été déposée le 12 novembre 2024 par les propriétaires afin d'autoriser une unité d'habitation accessoire en marge avant plutôt qu'en marge arrière requise par le Règlement de zonage no. 2008-02 à l'article 4.77;

Attendu que la demande consiste à transformer un bâtiment accessoire existant en unité d'habitation accessoire;

Attendu que l'unité d'habitation accessoire ne peut pas être localisée en cour arrière, en raison de la topographie accidentée et rocheuse du terrain et du fait qu'il y a un cours d'eau qui traverse le lot limitant également les possibilités de localisation d'un bâtiment accessoire;

Attendu que l'acceptation de cette demande de dérogation mineure n'aurait pas d'impact négatif sur les propriétés voisines;

Attendu que le Comité Consultatif d'Urbanisme fait une recommandation favorable au conseil municipal;

Attendu qu'aucun citoyen ne s'est opposé à la demande de dérogation mineure;

Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne accepte la demande de dérogation mineure pour le 789, chemin Fraser pour une unité d'habitation accessoire en marge avant plutôt qu'en marge arrière requise par le Règlement de zonage no. 2008-02 à l'article 4.77.

CPTAQ – dossiers du mois : 2024-12-02 La correspondance relative aux dossiers du mois (demande d'exclusion pour les lots 3 511 228, 5 426 215, 5 426 216) a été déposée et expliquée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Correspondances : 2024-12-02 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 5 novembre au 2 décembre 2024, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

Déclarations de dons ou autres avantages : 2024-12-02 La directrice générale et greffière-trésorière confirme qu'elle a reçu la confirmation de chaque élu (e) et que personne n'a reçu aucun don ou autre avantage au cours de l'année 2024.

Lettre – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 2024-12-02 La municipalité a reçu une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation annonçant le montant auquel la Municipalité du Canton de Melbourne a droit pour l'année 2025 quant à la répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec (TVQ). La municipalité du Canton de Melbourne a droit d'un montant de 80 568 \$.

Lettre – Ministère de la Sécurité publique : 2024-12-02 La municipalité a reçu une lettre du Ministre de la Sécurité publique annonçant la somme payable par la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec, un montant aux fins de prévisions budgétaires, pour l'année 2025. Ce montant pour le Canton de Melbourne pour 2025 est de 182 977 \$.

Dépôt du rapport d'évaluation – Les Fleurons du Québec : 2024-12-02 La municipalité a reçu le rapport d'évaluation à la suite de la visite de la classificatrice de « Les Fleurons du Québec » le 26 juillet 2024. Le Canton de Melbourne continue de progresser en accumulant 22 points de plus qu'en 2021 et maintient ses 3 Fleurons.

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2024-07 un règlement modifiant le Règlement 2022-01 relatif au traitement des membres du conseil : 2024-12-02, 6 Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Douglas Morrison qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 2024-07, un règlement modifiant le règlement numéro 2022-01 relatif au traitement des membres du conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne, sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 8 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (chapitre T-11.001), le projet de Règlement numéro 2024-07 portant sur le traitement des membres du conseil est présenté. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

Résolution d'adoption du Règlement numéro 2024-05 portant sur la gestion contractuelle : 2024-12-02, 7 **Considérant que** la Municipalité a adopté le Règlement numéro 2018-01 portant sur la gestion contractuelle, le 3 juillet 2018, suite à l'entrée en vigueur de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.Q. 2017 c. 13);

Considérant que la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2024 c. 24) a été sanctionnée le 6 juin 2024 et que certaines de ses dispositions entrent en vigueur le 6 décembre 2024;

Considérant que l'article 60 de cette loi impose aux municipalités l'obligation de prévoir, dans le règlement portant sur la gestion contractuelle, des mesures pour favoriser les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel;

Considérant que le règlement portant sur la gestion contractuelle doit être modifié afin d'y intégrer des mesures pour favoriser les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, conformément à l'article 60 de la loi précitée;

Considérant qu'il est de l'avis de ce conseil d'adopter un nouveau règlement portant sur la gestion contractuelle afin d'intégrer les nouvelles mesures prévues à l'article 60 de la loi précitée et afin de permettre l'octroi de contrats de gré à gré d'une valeur allant jusqu'au seuil d'appel d'offres public établi par règlement ministériel;

Considérant qu'un avis de motion du Règlement numéro 2024-05 portant sur la gestion contractuelle a été donné le 4 novembre 2024;

Considérant que le projet de règlement a été présenté le 4 novembre 2024;

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le « Règlement numéro 2024-05 portant sur la gestion contractuelle ».

Copie du règlement est déposée dans les archives de la municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution.

Résolution d'adoption du Règlement numéro 2024-06 portant sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne : 2024-12-02, 8 **Attendu** l'article 491 du Code municipal du Québec (article 331 de la Loi sur les cités et villes) qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal;

Attendu qu'il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 4 novembre;

Attendu que le projet de règlement a été présenté le 4 novembre 2024;

Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le « Règlement numéro 2024-06 portant sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne ».

Copie du règlement est déposée dans les archives de la municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution.

État comparatif au 30 novembre 2024 : 2024-12-02 Le Conseil prend connaissance des états comparatifs des activités de fonctionnement pour la période se terminant le 30 novembre 2024, déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Transfert budgétaire : 2024-12-02, 9 Le Conseil prend connaissance d'un document identifiant les transferts budgétaires proposés par la directrice générale et greffière-trésorière.

Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu par les conseillers présents d'accepter les transferts budgétaires proposés par la directrice générale et greffière-trésorière.

Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec : 2024-12-02, 10 **Considérant que** les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

Considérant que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

Considérant que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une

période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

Considérant que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

Considérant que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

Considérant que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

Considérant la hausse inconsiderée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

Considérant que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

Considérant que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller que la municipalité du Canton de Melbourne demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- **De** mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- **De** conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Richmond, M. André Bachand, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Maire suppléant : 2024-12-02, 11 Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner le conseiller Daniel Enright comme maire suppléant de la Municipalité du Canton de Melbourne pour la période de janvier à juin 2025; que M. Enright siégera à la table de la MRC du Val-Saint-François à la place de Monsieur le Maire, James Johnston, lorsque Monsieur Johnston ne pourra pas y siéger.

Trans-Appel : 2024-12-02, 12 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte que la Ville de Windsor soit désignée comme organisme mandataire du service de transport adapté, stipulé initialement dans le protocole d'entente;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif, Trans-Appel, l'organisation du service du transport adapté;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte d'adhérer au service du transport adapté pour l'année 2025 et de payer la quote-part de 6,98 \$ par personne pour un montant total de 9 883,68 \$;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2025 : déplacement local 4 \$; déplacement vers Sherbrooke 9 \$;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte les prévisions budgétaires 2025 de l'organisme Trans-Appel.

Offre de service – T2 Environnement : 2024-12-02, 13 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de la firme T2 Environnement (2 000 \$ plus taxes) relativement à l'analyse de la documentation existante pour le site visé et de la production des cartes à présenter à la Corporation de développement industriel de la région de Richmond et au MELCCFP, telle que décrite dans l'offre de service reçue par courriel le 13 novembre 2024.

Offre de service – FQM Ingénierie – élaboration du plan de gestion des actifs en eau : 2024-12-02, 14 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Sean Boersen, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de la FQM ingénierie relativement à l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau, tels que décrits dans l'offre de service reçue par courriel le 7 novembre 2024.

Adoption du document sur la démarche de gestion des actifs municipaux en eau : 2024-12-02, 15 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne s'engageait avec la résolution numéro 2024-11-04, 12 à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

Considérant que la démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

Considérant que la municipalité est tenue d'adopter une démarche ayant pour objectif de déposer un premier plan de gestion des actifs en eau en 2026;

Considérant la présentation du document sur la démarche de gestion des actifs municipaux en eau préparé par la FQM Ingénierie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau ».

Entente intermunicipale en urbanisme et géomatique 2025 : 2024-12-02, 16 **Attendu que** la MRC du Val-Saint-François propose une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique d'une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne désire participer à cette entente selon les conditions suivantes;

Ressource rédaction et support-conseil : 67 \$/heure
Ressource cartographie et support technique : 47 \$/heure

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Sean Boersen :

Que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-haut mentionnées;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne réserve un montant d'heure pour l'année 2025 selon la répartition suivante : **(46)** heures à la ressource rédaction et support-conseil et **(10)** heures à la ressource cartographique et soutien technique.

Entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des Municipalités – demande de modification : 2024-12-02, 17 **Considérant** les termes de la résolution no. 2020-10-05, 8 autorisant la signature d'une entente relative à la fourniture du personnel technique et la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

Considérant les termes de l'article 8 quant à la durée et les modalités de renouvellement de cette entente;

Considérant les termes de l'article 3 et de l'article 4 quant à la possibilité de confier un mandat à une firme autre que la FQM pour les travaux d'ingénierie et technique;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité du Canton de Melbourne avise la Fédération québécoise des municipalités qu'elle souhaite revoir les termes des articles 3 et 4 avant un renouvellement automatique.

Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec : 2024-12-02, 18 **Considérant que** le Bureau du Lieutenant-Gouverneur a un programme de Distinction honorifique, offrant une médaille du Lieutenant-Gouverneur aux aînés;

Considérant que la Municipalité du Canton de Melbourne est dotée de plusieurs aînés répondant à des critères spécifiques tels que: être résident permanent du Québec, être âgé de 65 ans ou plus, et avoir ou avoir eu par son action bénévole une influence positive dans la communauté;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de soumettre la candidature de Madame Robin Converse comme médaillée du Lieutenant-Gouverneur aux aînés.

Emploi d'été Canada : 2024-12-02, 19 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Sean Boersen, il est résolu que la Municipalité du Canton de Melbourne fasse une demande auprès de Service Canada pour un projet d'emploi saisonnier supplémentaire en début de saison afin de soutenir les travaux publics au pic saisonnier en 2025 ; de mandater la directrice générale et greffière-trésorière comme responsable de la demande.

Demande de soutien financier – Le Centre d'art de Richmond : 2024-12-02, 20 **Attendu que** le Centre d'art de Richmond a présenté une demande de renouvellement de soutien financier de 3 000 \$ de la Municipalité du Canton de Melbourne;

Attendu que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne est sensible à leur situation financière et à la volonté du Centre d'art de Richmond d'assurer un accès aux arts et à la musique par le biais de la

diffusion d'activités culturelles et de la tenue d'une grande variété de cours de musique;

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Sean Boersen, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil autorise un montant de 1 500 \$ pour 2025 au Centre d'art de Richmond.

Demande de contribution financière – Corporation du Pays de l'ardoise – bureau d'accueil touristique et le mois du cirque 2025 : 2024-12-02, 21 **Attendu que** la Corporation du Pays de l'ardoise demande une participation financière aux activités du bureau d'accueil touristique à la hauteur de 0,25 \$ / habitant;

Attendu que la Corporation du Pays de l'ardoise demande une participation financière aux activités prévues durant le mois du cirque 2025 à la hauteur de 0,65 \$ / habitant;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser une aide financière à la Corporation du Pays de l'ardoise comme suit :

- | | |
|--|-----------|
| • Bureau d'accueil touristique (1 135 x 0,25 \$) | 283,75 \$ |
| • Cirque au centre-ville (1 135 x 0,65 \$) | 737,75 \$ |

Maison de la famille Les Arbrisseaux – activités au Canton de Melbourne pour l'hiver 2025 : 2024-12-02 La directrice générale rappelle aux membres du conseil que deux activités ont été réservées avec la Maison de la famille Les Arbrisseaux pour la session d'hiver 2025 soit un bricolage de Pâques le samedi 29 mars 2025 de 10 h à midi et une activité matinée-rencontre le jeudi 27 février de 10 h à 11 h 30.

Dons et publicités : 2024-12-02, 22 Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu par les conseillers présents d'autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

Fondation Wales Foundation	500 \$
Tournoi National Mousquiri	200 \$ (plus taxes)
The Record (season greetings)	99 \$ (plus taxes)
L'Étincelle	190,75 \$ (plus taxes)

Collecte des arbres de Noël : 2024-12-02, 23 **Attendu que** la MRC offre de récupérer gratuitement les sapins dans les municipalités le mardi 14 janvier 2025;

Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise le dépôt des arbres de Noël, au point de dépôt situé à côté du garage municipal de l'Hôtel de Ville, pour la cueillette jusqu'au lundi 13 janvier 2025.

SSIRR – calendrier 2025 : 2024-12-02 La directrice générale et greffière-trésorière présente le calendrier 2025 des réunions du comité du Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR).

Factures : 2024-12-02, 24 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 75 417,48 \$) et des chèques émis (montant : 14 701,38 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptés et/ou payés.

Varia : 2024-12-02 Aucun sujet à discuter.

Levée de la séance : 2024-12-02, 25 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par la conseillère Lois Miller que la séance soit levée à 20 h 50. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 13 janvier 2025.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 3^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

James Johnston
Maire

Le 9 décembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget, tenue le 9 décembre 2024 à 19 h, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, sous la présidence du Maire, Monsieur James Johnston.

Conseillers présents :

Madame Lois Miller, Monsieur Douglas Morrison et Monsieur Jeff Garrett, Madame Audrey Morneau, Monsieur Sean Boersen et Monsieur Daniel Enright.

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code municipal.

Madame Cindy Jones, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

Les membres du conseil présents affirment avoir reçu l'avis de convocation ainsi que tous les documents relatifs à cette séance et consentent unanimement à procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du budget.

Adoption de l'ordre du jour : 2024-12-09, 1 Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Sean Boersen et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, à savoir :

Ordre du jour

1. Ouverture et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et présentation du budget proposé pour l'année 2025
4. Période de questions portant exclusivement sur le budget proposé pour l'année 2025

5. Adoption du budget pour l'année 2025
6. Dépôt du programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027
7. Levée de la séance

Délibération sur le budget 2025 : La directrice générale présente le projet des prévisions budgétaires pour l'année 2025.

Période de questions : Aucune question

Adoption du budget 2025 : 2024-12-09, 2 **Attendu** les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal;

Attendu que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne prévoit des dépenses équivalentes aux recettes pour un montant de 2 358 660 \$, le tout réparti comme suit :

**Prévisions budgétaires
Exercice se terminant le 31 décembre 2025**

Taxes sur la valeur foncière	1 381 159	
Taxes sur une autre base	211 091	
Autres revenus de sources locales	119 668	
Transferts (gouv. du Québec)	646 742	
Total des revenus		2 358 660 \$
Administration générale	454 515	
Sécurité publique	345 450	
Transport	1 136 555	
Hygiène du milieu	217 125	
Aménagement & urbanisme	69 625	
Loisirs et culture	82 265	
Frais de financement	63 240	
Total des dépenses		2 368 775 \$
Déficit de l'exercice		(10 115 \$)
 Affectations		
Dépenses en immobilisations	(555 000)	
Subventions	295 115	
Surplus accumulé affecté	260 000	
Fonds réservés	10 000	
Excédents (déficit) 2025		0, 00 \$

Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité que le budget pour l'année financière 2025 soit adopté tel que présenté.

Adoption du programme triennal d'immobilisation 2025-2026-2027 : 2024-12-09, 3 Le programme triennal d'immobilisation a été déposé à la table du conseil.

Il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025-2026-2027 tel que soumis.

Levée de la séance : 2024-12-09, 4 Il est proposé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 40.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 10e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

James Johnston
Maire

Le 9 décembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire, tenue le 9 décembre 2024 à 20 h, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, sous la présidence du Maire, Monsieur James Johnston.

Conseillers présents :

Madame Lois Miller, Monsieur Douglas Morrison et Monsieur Jeff Garrett, Madame Audrey Morneau, Monsieur Sean Boersen et Monsieur Daniel Enright.

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code municipal.

Madame Cindy Jones, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

Les membres du conseil présents affirment avoir reçu l'avis de convocation ainsi que tous les documents relatifs à cette séance et consentent unanimement à procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire.

Adoption de l'ordre du jour : 2024-12-09, 1 Il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, à savoir :

Ordre du jour

1. Ouverture et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2023-10, règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2024 en plus de leurs modalités de perception
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2024-08, règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2025 en plus de leurs modalités de perception : 2024-12-09, 2 La conseillère Lois Miller donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2025 en plus de leurs modalités de perception.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Période de questions : aucun visiteur

Levée de la séance : 2024-12-09, 3 Il est proposé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 10.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 10e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

James Johnston
Maire